



HÉRITER DANS L'UE

**Des successions
transfrontalières facilitées**



Chaque année,
500 000 familles sont
concernées par les
successions transfrontalières.

Jusqu'à récemment, les successions impliquant plusieurs pays de l'UE étaient complexes et coûteuses en raison des différentes lois nationales applicables. Une nouvelle loi de l'UE simplifie les héritages transfrontaliers en déterminant **la juridiction du pays de l'UE qui sera compétente** pour régler la succession et **le droit qui s'y appliquera**.



→ Principe

En vertu de cette nouvelle réglementation, les juridictions du **pays de l'UE dans lequel le défunt avait sa résidence habituelle au moment de son décès** régleront la succession et appliqueront la loi dudit pays. Les citoyens peuvent toutefois décider que le droit applicable à leur succession sera celui du **pays dont ils ont la nationalité**, qu'il s'agisse d'un pays de l'UE ou non.

Les jugements rendus en matière de succession dans un pays de l'UE seront désormais **reconnus automatiquement** dans les autres pays de l'UE.

En outre, un **certificat successoral européen** permet aux personnes concernées d'attester de leur qualité d'héritiers, de légataires, d'exécuteurs testamentaires ou d'administrateurs de la succession dans d'autres pays de l'UE.

Les lois nationales en matière de succession continuent de s'appliquer

Les questions suivantes restent régies par le droit national:

- Désignation des héritiers et détermination de la part de l'héritage léguée aux enfants et au conjoint
- Droit de la propriété et droit de la famille
- Fiscalité de la succession



→ Personnes concernées

Ces nouvelles règles s'appliquent à tous les pays de l'UE, à l'exception du Royaume-Uni, de l'Irlande et du Danemark. Cela signifie que les personnes résidant dans l'un de ces trois pays ne sont pas assujetties aux nouvelles règles de l'UE. En revanche, les citoyens britanniques, irlandais et danois résidant dans un autre pays de l'UE peuvent en bénéficier.

✓ Aspects **régis** par cette nouvelle législation de l'UE

- Aspects successoraux relevant du droit civil (bénéficiaires, transfert d'actifs, droits, obligations, etc.)

✗ Aspects **exclus** de cette nouvelle législation de l'UE?

- Régimes matrimoniaux
- Fiducies
- Impôts
- Entreprises

→ Avantages

La nouvelle réglementation de l'UE présente plusieurs avantages:

→ **PLUS DE CLARTÉ:**

les héritages transfrontaliers seront désormais réglés par une seule juridiction et régis par un seul droit. Ces nouvelles règles apportent une sécurité juridique et permettent une résolution plus rapide et facile des héritages transfrontaliers.

→ **PLUS DE CHOIX:**

les citoyens qui rédigent leur testament peuvent à présent décider de soumettre l'intégralité de leur patrimoine à la loi du pays de leur nationalité, même s'ils résident dans un autre pays de l'UE et possèdent des biens dans différents pays. La nouvelle réglementation facilite la planification de la succession.

→ **PLUS SIMPLE ET MOINS ONÉREUX:**

que vous soyez héritier, légataire, exécuteur testamentaire ou administrateur de la succession, vous pouvez prouver vos droits et pouvoirs où que vous soyez dans l'UE grâce au *certificat successoral européen*.



Pour de plus amples informations

Consultez le portail européen e-Justice:

<https://e-justice.europa.eu>

Vous y trouverez des informations sur la nouvelle réglementation de l'UE, le formulaire du certificat successoral européen, des synthèses sur la législation successorale des pays de l'UE ainsi que les autorités compétentes pour les questions de succession dans les pays de l'UE.

Rejoignez-nous sur les réseaux sociaux:



<https://www.facebook.com/EUJustice>



https://twitter.com/EU_Justice



Office des publications

Photo de couverture, photo page 3:

© Jasmine Van Hevel

Photo page 1: © RT images

© Union européenne, 2015

ISBN 978-92-79-50698-7

doi:10.2838/250513